



Patient et médicaments d'exception

Fin de la réception des demandes par télécopieur le 30 juin 2022

➔ Prescripteurs

17 février 2022 – Dans le cadre de la poursuite de notre virage numérique, conformément à l'orientation gouvernementale, à compter du 30 juin 2022, nous cesserons de recevoir par télécopieur les demandes d'autorisation dans le cadre des mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception.

Vous pouvez dès maintenant nous transmettre vos demandes par le service en ligne Patient et médicaments d'exception (PME).

Ces dernières années, nous avons grandement amélioré le service en ligne PME pour parfaire votre expérience utilisateur. Convivial et simple d'utilisation, il vous permet d'accomplir efficacement vos tâches dans le cadre de ces mesures exceptionnelles.

En effet, grâce à lui, vous pouvez maintenant :

- > remplir facilement une demande d'autorisation (plusieurs champs déjà remplis lors d'un renouvellement);
- > obtenir immédiatement une autorisation dans certaines situations;
- > ajouter des notes à une demande déjà transmise;
- > répondre à nos questions (demande de renseignements);
- > joindre des documents justificatifs;
- > consulter ou renouveler simplement une demande d'autorisation;
- > commencer le remplissage d'une demande et la compléter plus tard.

Accéder ou déléguer l'accès au service en ligne PME!



Êtes-vous déjà inscrit à nos services en ligne? Si oui, vous pouvez déjà utiliser le service en ligne Patient et médicaments d'exception. Sinon, inscrivez-vous à nos services en ligne!

Vous pouvez aussi déléguer l'accès du service en ligne PME à un membre de votre personnel. Vous l'autoriserez ainsi à accomplir certaines tâches en votre nom. Pour tout prescripteur autre qu'un pharmacien, assurez-vous que cette personne fait partie de votre clinique ou de votre établissement.

Notez que vous devez garder confidentiels votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Ceux-ci ne doivent pas être transmis à une autre personne.

Pour toute information sur le service en ligne PME, dont les démarches d'inscription ou de délégation d'accès, consultez la page *Service en ligne Patient et médicaments d'exception*.

www.ramq.gouv.qc.ca/sel-pme

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec
Montréal
Ailleurs au Québec

418 780-4208
514 687-3612
1 800 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)